

ENCORE UN PARTI

La fronde au sein de l'OADP (Organisation de l'action démocratique et populaire) a accouché encore une fois d'un nouveau parti. Les mécontents se sont mis à "quelques uns" pour fonder le Mouvement de la Réforme démocratique. L'instance nationale de coordination du Mouvement est montée au front pour expliquer en long et en large les raisons de cette scission. Précisant que les frondeurs n'ont pas voulu tomber dans le piège des accusations, convaincus que l'essentiel est de servir les intérêts du pays et faire avancer le projet démocratique au Maroc.

Les militants qui ont quitté Mohamed Bensaïd Aït Idder sont pour la plupart favorables à la participation de l'OADP au gouvernement. Se basant sur l'étape délicate [que traverse le pays], les démissionnaires soutiennent "la politique de consensus national et le choix de l'alternance pour réaliser la transition démocratique espérée, de façon progressive et dans le cadre de la stabilité et de la paix civile".

USINE

Après l'université, c'est au tour des usines. Sur ce terrain-là, les islamistes poussent également à la confrontation avec les pouvoirs publics. C'est au sein d'une usine de conservation de poisson à Agadir qu'a eu lieu, lundi 4 décembre, le bras de fer. L'appel à la grève avec occupation des locaux avait été lancé par le syndicat UNTM (Union nationale du Travail du Maroc), organisation proche du PJD (Parti de la justice et du développement) de Abdelkrim Al Khatib.

L'intervention des forces de l'ordre pour mettre fin à l'occupation de l'usine de conserverie a provoqué la mort d'une femme gréviste et fait huit blessés. L'exploitation des conditions sociales déplorables et la manipulation du désespoir restent l'arme préférée des islamistes. Avec la crise économique endémique qui sévit et la déshérence sociale qui s'aggrave, sur ce plan-là, on peut dire qu'ils sont bien servis.

DIOXINE

C'est UCB-Barcelone, succursale espagnole de la firme belge UCB (Union chimique belge) qui a livré des vitamines contaminées à la dioxine à des laboratoires marocains. Elle collectionne tellement d'ennuis avec les services des fraudes de l'Union européenne qu'elle va fermer incessamment et définitivement ses portes. Ce n'est donc pas seulement la dioxine qui est mise en cause. Inquiétant.

Rappelons qu'à la suite de l'article de *Maroc Hebdo International* (N° 437, du 27 octobre 2000) sur la présence de dioxine dans le poulet marocain, Abdelhak Tber, Directeur de l'Élevage au ministère de l'Agriculture, a déclaré, le 31 octobre à 2M, que 14 tonnes et demie de vitamines contaminées à la dioxine avaient été importées d'Espagne et sont effectivement rentrées sur le territoire marocain mais qu'elles auraient été interceptées à temps et renvoyées à l'expéditeur. Ce n'est ni convaincant ni rassurant pour personne. Ce qui doit être dit, c'est qu'il faut protéger les consommateurs, les aviculteurs et les laboratoires marocains, contre les poisons venus d'ailleurs, mais aussi contre des pratiques illégales et périlleuses pour la santé du secteur et celle du consommateur.

FILM

Tony Scott est en train de tourner un film au Maroc. *Spacy Gamer* est un film d'action qui raconte l'histoire de la Palestine parsemée d'affrontements sanglants



• Mohamed Bensaïd



• Abdelkrim Khatib



• Ismaïl Alaoui



• Le colonel Lamrani

entre Palestiniens et Israéliens. Le réalisateur américain, à la tête d'une équipe de 150 personnes, a filmé certaines scènes violentes (voitures piégées et immeuble dynamité) en plein Casablanca. Les voitures ont été achetées à la casse entre 1500 et 2000 Dh. Tony Scott et son équipe devaient ensuite se rendre à Ouarzazate pour le reste des séquences du film dont le rôle principal est joué par Brad Pitt.

MASCARADE

Les élus usfpéistes de Casablanca ont dénoncé ce qu'ils qualifient de mascarade. Celle-ci s'est déroulée, jeudi 7 décembre, au siège de la communauté urbaine de Casablanca.

En effet, la réunion, présidée ce jour-là par le nouveau président de la CUC, Saâd Al Abassi, a été marquée par le vote confirmatif d'une indemnisation de pas moins de 20 millions de Dh au profit d'une famille dont on avait exproprié un terrain situé dans la commune du Maârif. Le paradoxe dans cette affaire c'est que la communauté urbaine n'avait pas jugé utile de faire appel d'un jugement du tribunal en faveur des expropriés bien que la somme soit proprement colossale. Le doute est permis.

VOYAGE

Une délégation de présidents de communes de la région d'Agadir, de Tiznit, de Taroudant ont effectué du 12 au 25 novembre 2000 un voyage aux Etats-Unis, pris en charge par l'agence américaine de coopération, USAID. Ce déplacement a permis aux élus marocains du sud de faire un voyage au bout de la démocratie de proximité américaine avec ses collectivités locales et son système de gestion de la chose publique. À Washington D.C, en Californie et en Arizona, la délégation a eu tout le loisir de voir fonctionner un système rodé basé sur l'efficacité et le rendement.

ARNAQUE

Le général de brigade Housni Benslimane s'occupe personnellement de l'affaire de l'appropriation illégale, par le colonel de gendarmerie Lamrani, de près de 700 hectares dans la commune de Dar Bouazza, à une vingtaine de kilomètres de Casablanca.

Rien que pour cette région, pas moins de 140 familles lésées ont déposé plainte contre le colonel Lamrani, principal mis en cause dans cette opération frauduleuse. Le même personnage a étendu ses méfaits dans différentes zones où il était en service telles qu'Agadir, Ouarzazate, Khemisset, Berrechid, Had Soulem, Médiouna. Le colonel Lamrani a tenté en vain d'étouffer ce scandale à travers des tentatives de compromis avec ses victimes. C'était trop tard et trop grave pour taire une arnaque aussi flagrante.

OBLIGATION

Boubker Jamaï, directeur des hebdomadaires, *Le Journal* et *Assahifa*, frappés d'interdiction, a présenté, jeudi 7 décembre, au tribunal de première instance de Casablanca-Anfa, une demande de création de deux nouvelles publications avec pour titres, *Le Journal hebdomadaire* et *Assahifa Al Ousbouia*.

Contrairement à la procédure habituelle, le procureur n'a pas remis le récépissé qui autorise à éditer. Motif invoqué par le procureur : compte tenu du conflit en cours entre le groupe *Média Trust* et le gouvernement, la demande doit être soumise au préalable pour étude aux services centraux du ministère de la Justice. Affaire à suivre.